

Soutien aux inculpés suite à la manifestation du 22 février à Nantes

Par son ampleur (50 000 participants venus des quatre coins de la France), le succès de la manifestation du 22 février dernier contre le projet d'aéroport à Notre-Dame-Des-Landes, la destruction de la zone humide qu'il implique et le monde qu'il représente, a marqué la détermination des ses opposants à se mobiliser contre ce projet absurde qu'est cet aéroport, comme tant d'autres projets inutiles en France. Et malgré toutes les images passées en boucle ne retenant que les heurts qui ont émaillé son parcours, tous les sondages réalisés depuis montrent qu'une majorité de gens restent comme eux hostiles à ce projet.

Comme d'habitude, l'État et les partisans de l'aéroport ont cherché, par ce matraquage médiatique et leurs mensonges, à décrédibiliser et à diviser ce vaste mouvement ; certains, dont Jacques Auxiette, président de la région Pays de Loire, allant même jusqu'à déclarer que l'ACIPA et la coordination des opposants "étaient une vitrine légale d'un mouvement armé" ! Rien que ça ! Pour éviter de reconnaître que le mouvement n'était armé que de sa seule colère, il a choisi de l'insulter en le traitant de terroriste. Mais les différentes composantes de l'opposition ne sont pas tombées dans le piège tendu de la division et demeurent unies dans la lutte. Ne restait plus alors pour l'État et sa Justice qu'à prononcer contre les inculpés des peines exemplaires pour des faits mineurs ou imaginaires afin de décourager toute velléité ultérieure de participation à un mouvement de contestation déterminée. Et la solidarité pour dénoncer ces jugements iniques et infondés n'a cessé depuis de s'élargir et de s'affermir.

Le comité ariégeois contre le projet de NDDL et tout GPII, comme beaucoup d'autres comités, tient en ces circonstances à réaffirmer son soutien à tous les inculpés des 22 et 23 février ainsi qu'à ceux du 22 mars, et plus particulièrement à notre jeune camarade Enguerrand, condamné à un an de prison ferme pour avoir lancé un fumigène !

A ce jour, quatre peines de prison ferme et d'autres assorties de sursis ou de travaux d'intérêt général ont été prononcées. Dans les semaines à venir, deux mineurs seront déférés devant le juge des enfants. Un dernier inculpé comparaitra ultérieurement devant le tribunal correctionnel pour des faits de violences par jets de pétards contre les forces de l'ordre.

Nous dénonçons ces jugements rendus dans une parodie de procès en comparution immédiate qui ôte toute possibilité aux personnes incriminées de préparer une défense digne de ce nom. Nous dénonçons ces sentences prononcées malgré des dossiers approximatifs et un manque de sérieux manifeste dans les enquêtes. Nous dénonçons la disproportion de ces peines au regard de ce qui leur est reproché.

A travers ces condamnations, c'est bien sûr l'ensemble du mouvement qui est visé et d'abord *en raison de son succès*. La volonté de faire un exemple cherche à décourager tous ceux qui refusent un monde qu'on nous impose et qui détruit avec une violence implacable les hommes et la nature. L'État *qui s'autorise cette violence condamne celle de son refus*. La police et la Justice sont ses instruments pour imposer par la force des projets qui n'ont pas selon lui à être discutés. Il lui faut donc *criminaliser* les luttes et les révoltes que ses projets suscitent. Ceux qui comme le procureur ayant prononcé ces peines en comparution immédiate veulent voir dans ces camarades quelques "lampistes" sont encore bien loin du compte : ***ce 22 février, nous avons été 50 000 lampistes !***

Mais c'est d'abord sur le terrain nantais que s'est déchaînée une autre volonté, celle de *faire un*

exemple en blessant et en mutilant, par l'usage répété de tirs volontaires de grenades et de flash-balls LBD au visage ou à la poitrine. C'est celle que la plupart des politiques et des médias ont passé sous silence. Elle n'a pas concerné les seuls manifestants mais s'est également exercée sur de simples passants ou badauds et sur des journalistes, sans parler de ceux qui tentaient de les secourir. Comme s'il fallait décourager par la terreur non seulement les manifestants mais aussi tous ceux qui approchaient du théâtre des violences policières et tous ceux qui tenteraient d'en rendre compte. Deux personnes y ont perdu un œil et une troisième doit être opérée avant de savoir si on pourra le lui sauver.

Nous dénonçons ces violences policières comme nous dénonçons la disproportion vertigineuse entre les actes dérisoires des inculpés jugés délictueux et ceux autrement plus graves des forces de police bénéficiant d'une totale impunité et qui, à l'évidence, obéissent à une stratégie précise. Dans ces conditions, c'est un permis de blesser qui leur a été accordé.

En conséquence, le comité ariégeois soutiendra toute action dénonçant ces atteintes et toute plainte déposée par les victimes de ces violences policières, et aidera les condamnés sous la forme qu'ils pourraient retenir. En outre, il se mettra en relation avec les autres comités de la région et tout collectif défendant les libertés et les principes démocratiques fondamentaux pour porter ce message. Ces manipulations de l'opinion et cette volonté d'atteindre les opposants dans leur chair pour les faire renoncer à leurs idées et à leur mouvement sont intolérables, et nous ne devons pas accepter la criminalisation des luttes qui est une atteinte manifeste à notre droit que nous prenons de critiquer tout ce qui est critiquable.

Quelles que soient les méthodes répressives et judiciaires attentatoires utilisées par l'État et les partisans de ce projet d'aéroport, nous resterons unis dans la lutte, nous ne lâcherons rien !

Le comité09NDDL
